

PAYS
DE
FALAISE
NORMANDIE

RAPPORT ANNUEL SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

2022

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Falaise présente les principaux indicateurs techniques et financiers issus de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Depuis 1994, la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers. Si la compétence globale figure dans l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1993, il aura cependant fallu attendre le 1^{er} avril 1996 pour que l'établissement public exerce, réellement, les missions qui lui ont été confiées. Dès lors, un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers a été élaboré et adopté en 1996.

Ce schéma s'est traduit par une complète réorganisation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- 1) Implantation, entre 1996 et 2001, d'un réseau de quatre déchèteries réparties sur tout le territoire communautaire ;
- 2) Mise en place, en 1996, de la collecte sélective des déchets recyclables en apport volontaire.

L'ensemble de ces services est actuellement géré par le Service Environnement de la Communauté de Communes.

Dans ce rapport annuel consacré à l'année 2021, seront abordés :

- ↳ **Les indicateurs techniques ;**
- ↳ **Les indicateurs financiers.**

INDICATEURS TECHNIQUES

1/ ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Territoire desservi.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise comprend **58 communes** pour une **population de 27 724 habitants** (données INSEE 2019).



Communes du territoire communautaire avec les principaux axes routiers

1.2 Modalités d'exploitation du service.

ACTIVITE	MODE D'EXPLOITATION	TITULAIRE DU MARCHÉ	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ CARACTERISTIQUE DU SERVICE	OBSERVATIONS
Collecte et transfert des Ordures Ménagères résiduelles	Prestation de service	Véolia / SEP Valorisation	1 ^{er} mai 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Ramassage des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte Acheminement vers la plateforme de transfert SEP Valorisation de Falaise	3 équipages de collecte composés de 2 ou 3 personnes
Traitement des OMr : Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) type II	Prestation de service	Véolia	1 ^{er} mai 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Centre multi-activités de la SPEN au HAM (50)	
Déchèteries	Régie communautaire				Gardiennage par des agents de la CDC	4 agents titulaires à temps complet ; 3 agents non-titulaires à temps partiel (PEC)
Collecte déchets verts (Falaise et Potigny)	Services Techniques Ville de Falaise				Collecte au porte-à-porte des déchets verts en sacs biodégradables à Falaise et à Potigny	
Tri déchets recyclables : centre de tri	Prestation de service	SPHERE	1 ^{er} janvier 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Collecte, transport, tri et valorisation des déchets recyclables	

2/ LES COLLECTES

2.1 Définitions.

⇒ Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

Sont considérés comme **Ordures Ménagères résiduelles** tous les déchets provenant de la préparation des aliments et les restes de repas, ceux provenant du nettoyage des habitations, des balayures et les résidus divers (mouchoirs en papier, papiers essuie-tout).

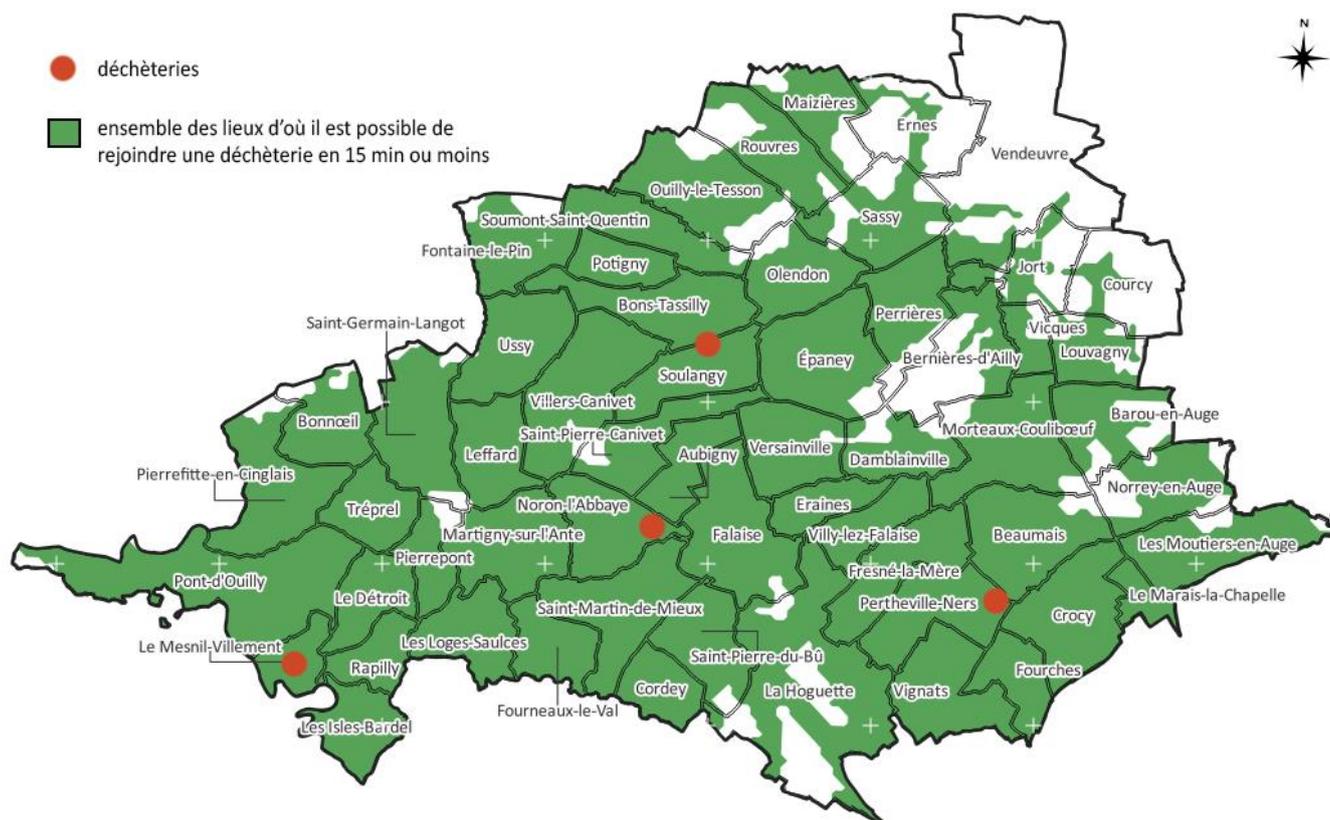
En outre, **sont considérés comme déchets alimentaires compostables** : les épluchures de fruits et de légumes, les filtres et le marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les fleurs et plantes fanées d'appartement.

Les OMr collectée sont ensuite vidées sur une plateforme de transit gérée par SEP Valorisation. Les OMr sont ensuite rechargées dans des camions semi-remorque à fond mouvant, puis transportées au centre multi-activités de la SPEN au Ham (50).

⇒ Déchèteries.

Quatre déchèteries sont réparties sur le territoire de la Communauté de Communes :

- **Noron-l'Abbaye**, proche de Falaise ;
- **Soulangy**, proche de Potigny ;
- **Pertheville-Ners**, proche de Morteaux-Couliboëuf ;
- **Le Mesnil-Villement**, proche de Pont-d'Ouilley.



Situation des déchèteries du territoire

→ La carte ci-dessus présente la situation des quatre déchèteries (points rouges) ainsi que les zones (en vert) depuis lesquelles il est possible de rejoindre une des déchèteries communautaires en 15 min ou moins, en voiture par la route – calculs effectués via *TravelTime*. Les zones qui restent blanches sont donc plus éloignées ou plus difficilement accessibles (chemins, espaces boisés).

A noter que les habitants de Vendeuvre ont accès à la déchèterie d'Escures-sur-Favières, une convention de remboursement des frais liés à l'utilisation de cette déchèterie ayant été signée avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie qui en assure l'exploitation.

⇒ Déchets acceptés en déchèterie.

- Déchets verts
- Bois
- Déchets inertes
- Cartons
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (à Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement)
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Déchets Dangereux des Ménages (à Noron-l'Abbaye exclusivement)
- Emballages vides souillés
- Mobilier (à Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement).

⇒ Collecte sélective des déchets recyclables.

Depuis mai 2021, la Communauté de Communes est passée en **extension des consignes de tri aux nouvelles résines plastiques**. Désormais, tous les emballages plastiques se recyclent : bouteilles et flacons (avec leurs bouchons), pots de yaourt, barquettes, sachets et films alimentaires.

Par ailleurs, le **mono-flux** a été mis en place, permettant ainsi un mélange dans la même colonne de tri (jaune) de tous les emballages (plastiques, métalliques, briques alimentaires), ainsi que des papiers et cartonnettes.

Le **verre** (bouteilles, pots et bocaux sans bouchons ni couvercles) sont collectés à part dans les colonnes dédiées (vertes).

La collecte sélective se fait **exclusivement par apport volontaire** à des colonnes de tri installées dans chacune des communes adhérentes. En 2022, **une centaine de points recyclage** (pour 330 colonnes de tri) était répartie sur tout le territoire communautaire. Cette répartition des points recyclage représente une **densité d'un point recyclage pour 285 habitants**.

2.2 Modes de collecte.

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles se fait presque **exclusivement au porte-à-porte**. Des **bacs collectifs de regroupement** ont, cependant, été mis en place pour résorber les difficultés d'accès de certaines maisons isolées.

Actuellement, 8 communes sur 58 ont fait le choix de mettre en place une conteneurisation individuelle sur leur territoire. Il s'agit des communes de COURCY, FALAISE, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES, PONT-D'OUILLY, VENDEUVRE et VICQUES. Les coûts liés à la mise en place, ainsi qu'à la maintenance de ces bacs, sont supportés par les seuls habitants de ces communes via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

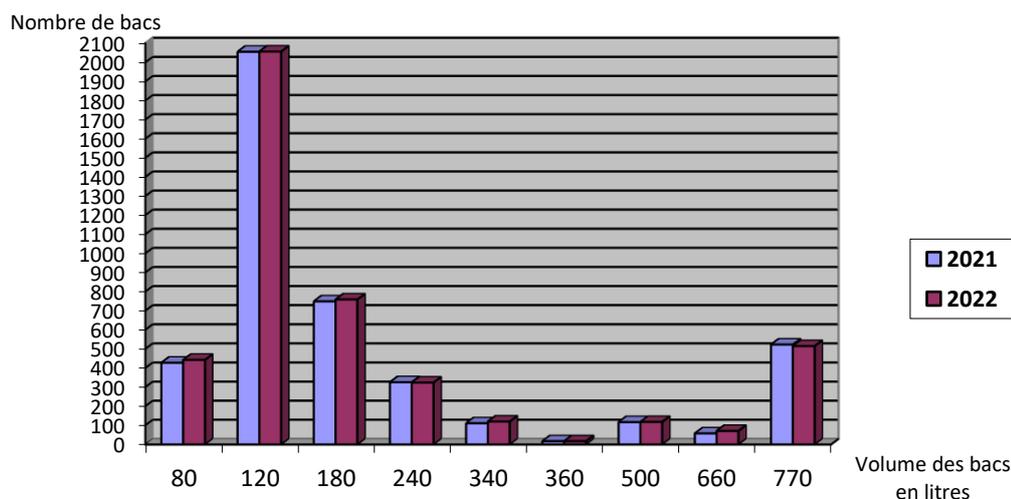
Le **nombre de bacs**, ainsi mis en place dans les 8 communes, s'élevait, en 2022, à **4 424 unités, pour un volume total de 1 046 m³** (contre 4 385 bacs, soit 1 037 m³ en 2021). En fonction de l'évolution du nombre de personnes par foyer et du nombre de foyers eux-mêmes, les volumes des bacs mis en place sont réajustés tous les ans. Ces bacs individuels et collectifs font l'objet d'une prestation de « location – maintenance » auprès de la société SULO (anciennement Plastic-Omnium).

Cette conteneurisation individuelle donne de bons résultats et satisfait les particuliers et les professionnels qui en bénéficient.

↳ Récapitulatif du parc de bacs individuels et collectifs en service en 2022 (données SULO) :

Volume des bacs de collecte mis en place (en litres)	80 L	120 L	180 L	240 L	340 L	360 L	500 L	660 L	770 L
Effectif total au 31/12/2021	428	2 056	749	326	111	17	117	58	523
Effectif total au 31/12/2022	443	2 057	759	324	120	17	118	71	515

Evolution de la dotation en bacs entre 2021 et 2022 :



2.3 Fréquences de collecte.

La fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles varie en fonction du type d'habitat et de l'importance de la commune.

A FALAISE, les quartiers pavillonnaires résidentiels sont collectés une seule fois par semaine. Le centre-ville, l'habitat collectif et les gros producteurs (hôpital, grandes surfaces, lycées) sont collectés 3 fois par semaine.

La commune de POTIGNY dispose de 2 collectes hebdomadaires réparties sur 4 jours.

Dans les communes rurales, la fréquence est constituée d'une collecte par semaine, sauf sur la commune de PONT-D'OUILLY où une seconde collecte hebdomadaire est réalisée dans le centre bourg entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

3/ UNITES ET MODES DE TRAITEMENT

DESIGNATION	UNITE DE TRAITEMENT ET LOCALISATION	MODE DE TRAITEMENT
Ordures Ménagères résiduelles	Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (ISDUND) de la SPEN au Ham (50)	Enfouissement avec récupération d'énergie
Verre	O.I. Manufacturing France	Valorisation
Bouteilles plastiques, briques alimentaires et boîtes métalliques	Centre de tri SPHERE, Villedieu-les-Poêles (50)	Valorisation
Journaux/magazines, prospectus et cartonnettes	Centre de tri SPHERE, Villedieu-les-Poêles (50)	Valorisation
Déchets verts	Plateforme de compostage SEP Valorisation Falaise (14)	Compostage
Inertes	Carrières de Vignats et Perrières (14) CSDU de classe II de SFTR 53 à Cauvicourt (14)	Stockage et valorisation
Ferrailles	DERICHEBOURG Rocquancourt (14)	Valorisation
Cartons déchèteries	Véolia Propreté, Giberville (14)	Valorisation
Encombrants	CSDU de classe II SFTR 53 à Cauvicourt (14)	Enfouissement
Déchets Dangereux des Ménages	MADELINE SA (61)	Traitement et valorisation ou destruction suivant type de déchets
Huiles de vidange minérales	CHIMIREC (35)	Valorisation et/ou destruction
Huiles de friture végétales usagées	Ecogras (94)	Valorisation
Bois déchèteries (classe « A »)	S.E.P. Valorisation à Falaise (14)	Valorisation énergétique en chaufferies bois
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)	OCAD3E / Ecologic / Récylum	Collecte et démantèlement par VEOLIA Propreté pour valorisation
Mobilier usagé	Eco-mobilier	Collecte par SUEZ puis démantèlement pour valorisation

4/ LES RESULTATS DES COLLECTES EN 2022

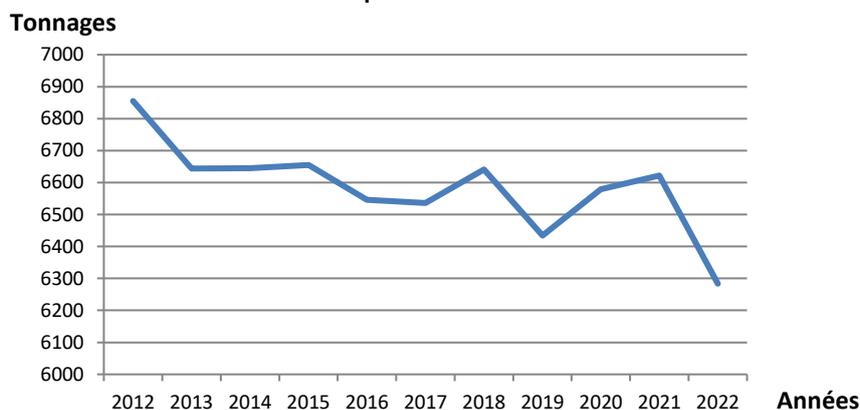
4.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) collectées sont constituées, d'une part, des **ordures ménagères produits par tous les ménages** du territoire communautaire et, d'autre part, des **déchets professionnels assimilés à ces OMr** et collectés dans les collectes traditionnelles.

Les tonnages et les ratios présentés ci-après correspondent donc à la totalité des OMr collectée sur le territoire.

MOIS	TONNAGES TOUTES COMMUNES										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janv	587,54	585,72	603,86	554,02	542,76	556,98	636,70	563,96	588,04	559,66	525,70
Fév	526,38	491,38	497,18	480,74	527,49	489,54	494,96	493,17	486,02	496,70	494,22
Mar	576,18	518,38	527,30	545,46	547,00	561,14	545,44	516,66	514,82	567,34	539,60
Avr	539,88	558,68	544,36	548,76	525,50	484,86	547,60	526,10	530,42	559,12	520,60
Mai	595,14	574,22	548,04	519,74	552,38	571,18	528,10	533,00	553,56	519,14	507,84
Juin	579,28	507,60	552,34	568,88	572,12	559,38	568,30	510,96	535,80	578,12	565,50
Juil	585,88	594,18	583,40	594,18	532,86	542,84	549,10	546,00	567,66	572,18	499,62
Aou	599,64	555,22	542,06	537,62	567,68	580,80	567,36	552,24	529,12	551,88	545,46
Sep	532,84	557,24	577,12	588,22	546,52	546,82	517,80	513,78	566,90	551,10	528,58
Oct	619,84	603,86	591,46	555,60	527,52	578,10	593,56	585,16	565,90	528,30	480,32
Nov	567,22	541,32	496,98	561,38	553,40	536,54	554,48	538,32	531,70	544,52	539,84
Déc	545,32	556,08	580,56	599,92	550,42	528,06	537,08	554,90	608,94	594,14	536,30
TOTAL	6855,14	6643,88	6644,66	6654,52	6545,65	6536,24	6640,48	6434,25	6578,88	6622,20	6283,58
Evo en %	-2,01	-3,08	0,01	0,15	-1,64	-0,14	1,59	-3,1	+2,25	+0,66	-5,11

Evolution des quantités d'OMr collectées de 2012 à 2022 :



6 283 tonnes d'OMr ont été collectées en 2022 sur tout le territoire communautaire (-5,11 % par rapport à 2021).

⇒ **Ratios pour les OMr.**

	2021	2022
Ratio kg / hab. / an	237 kg/hab./an	226 kg/hab./an

Les prix de collecte pratiqués s'appliquent depuis 2018 au forfait suivant quatre secteurs de collecte : Falaise, Potigny, Pont-d'Ouille, autres communes.

⇒ Valorisation énergétique des OMr.

Ainsi, sur les 6284 tonnes d'OMr réceptionnées et traitées sur le ISDUND de SPEN au Ham, ont été valorisés:

- 9346 MWh électriques produits, soit rapporté au tonnage OMr traité pour la CdC : **436 MWh électriques produits.**
- 8802 MWh thermiques valorisés, soit rapporté au tonnage OMr traité pour la CdC : **410 MWh thermiques valorisés.**
- 848 250 Nm³ de biométhane injectés sur le réseau GRDF, soit rapporté au tonnage OMr traité pour la CdC : **39 528 Nm³ de biométhane injectés sur le réseau GRDF.**

A noter que, d'une manière générale, une tonne de déchets fermentescibles, dans un casier exploité en mode bioréacteur, produit du gaz captable pendant une quinzaine d'années.

⇒ Part des déchets professionnels assimilés collectée dans les OMr.

De nombreux professionnels et services sont présents sur le territoire communautaire, majoritairement sur la Ville de Falaise dont :

- 1 centre hospitalier
- Plusieurs Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 2 collèges (885 élèves à Falaise ; 270 élèves à Potigny)
- 1 lycée d'enseignement général (865 élèves)
- 1 lycée d'enseignement professionnel (215 élèves)
- Plusieurs Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT)
- 2 grandes surfaces + drive (Leclerc, Carrefour Market)
- 3 magasins de bricolage (Bricomarché, Pont P, Maison.fr)
- 1 magasin de mobiliers
- 1 Mc Donald's
- 1 hôtel (IBIS)

Pour se rapprocher d'un ratio réellement produit par les seuls ménages, il convient d'estimer la production réelle de déchets assimilés des professionnels du territoire. Le fichier de la Redevance Spéciale, intégrant plus de 270 professionnels, permet de connaître assez précisément le volume de déchets assimilés produit annuellement par les professionnels et en particulier par les plus gros producteurs (+ de 100 m³ / an) au nombre de 18.

Le rapport entre la densité des déchets assimilés aux OMr et le volume de ces déchets peut nous permettre d'estimer le tonnage de déchets assimilés produit par chacun des professionnels.

Pour estimer les tonnages de déchets assimilés produits par les professionnels, une densité moyenne de 0,15 t/m³ a été prise en compte

Production totale d'OMr	6 283 tonnes
Production déchets assimilés tous professionnel	2 200 tonnes
Production déchets assimilés 18 plus gros professionnels	1 700 tonnes
Production d'OMr sans production de tous les professionnels	4 083 tonnes
Production d'OMr sans production 18 gros producteurs	4 583 tonnes
Ratio production totale d'OMr	226 kg/hab./an
Ratio production d'OMr sans production de tous les professionnels	147 kg/hab./an
Ratio production d'OMr sans production 18 gros producteurs	165 kg/hab./an

4.2 Collectes en déchèterie.

Les habitants de la commune de Vendeuvre doivent impérativement se rendre sur la déchèterie d'Escures-sur-Favières, propriété de la Communauté d'Agglomération de Lisieux-Normandie. En conséquence, ces habitants n'ont pas accès aux déchèteries du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

⇒ Fréquentation.

DECHETERIE	NOMBRE DE PASSAGES				
	2018	2019	2020	2021	2022
Noron-l'Abbaye	36 928	39 752	27 262	33 761	31 225
Soulangy	21 493	22 652	18 807	24 313	24 397
Pertheville-Ners	15 490	14 205	14 200	17 251	14 158
Le Mesnil-Villement	8 177	8 395	7 250	11 448	9 984
TOTAL		82 088	85 004	86 773	79 764

Le nombre total de passages dans les déchèteries communautaires a diminué de 8 % par rapport à 2021 (-7 009 passages).

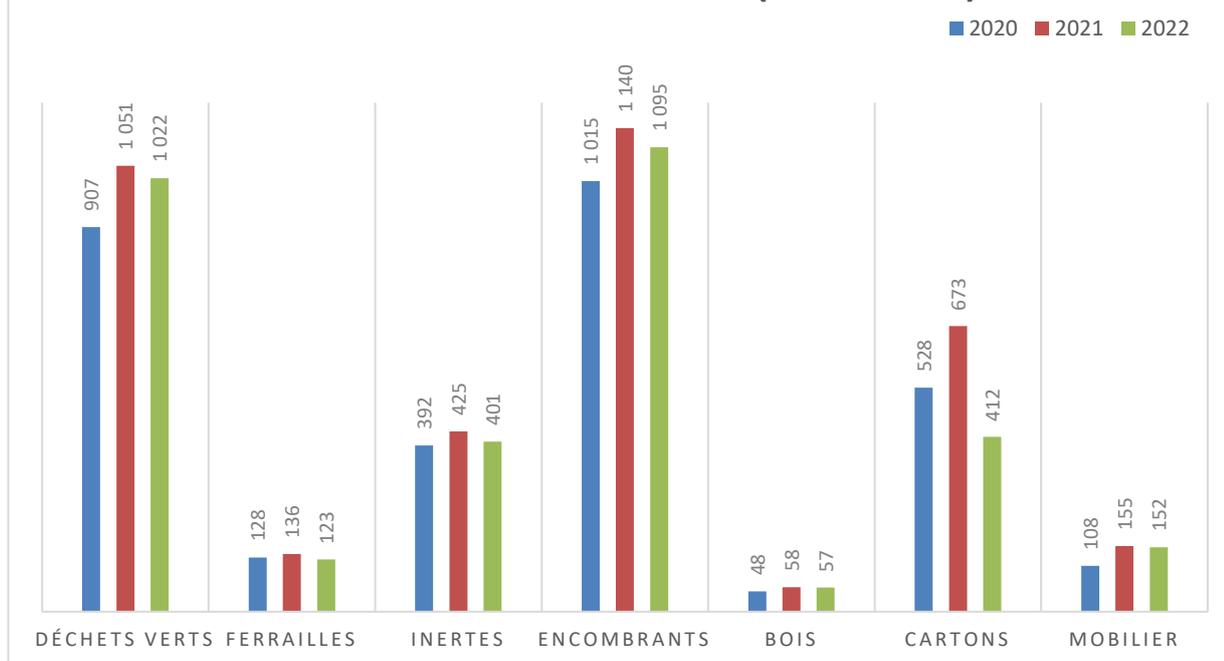
⇒ Rotations des bennes (en nombre de bennes).

NATURE	2020	2021	2022	Variation 2021-2022 en %
Déchets Verts (30 m3)	907	1 051	1 022	-2,8 %
Ferrailles (30 m3)	128	136	123	-9,6 %
Déchets inertes (10 m3)	392	425	401	-5,6 %
Encombrants (30 m3)	1 015	1 140	1 095	-3,9 %
Bois (30 m3)	48	58	57	-1,7 %
Cartons (10 et 30 m3)	528 ⁽¹⁾	673 ⁽¹⁾	412 ⁽¹⁾	-38,8 %
Mobilier (30 m3)	108	155	152	-1,9 %

⁽¹⁾ S'agissant des cartons, le chiffre correspond non seulement aux rotations des bennes 30 m³ sur les déchèteries de Pertheville-Ners et de Soulangy, mais aussi aux vidages d'un ECO DI 10 mis à la déchèterie du Mesnil-Villement et aux **rotations d'une benne compactrice mise en service en juillet 2022 à la déchèterie de Noron-l'Abbaye. Le nombre de rotations sur ce site s'en trouve donc grandement diminué.**

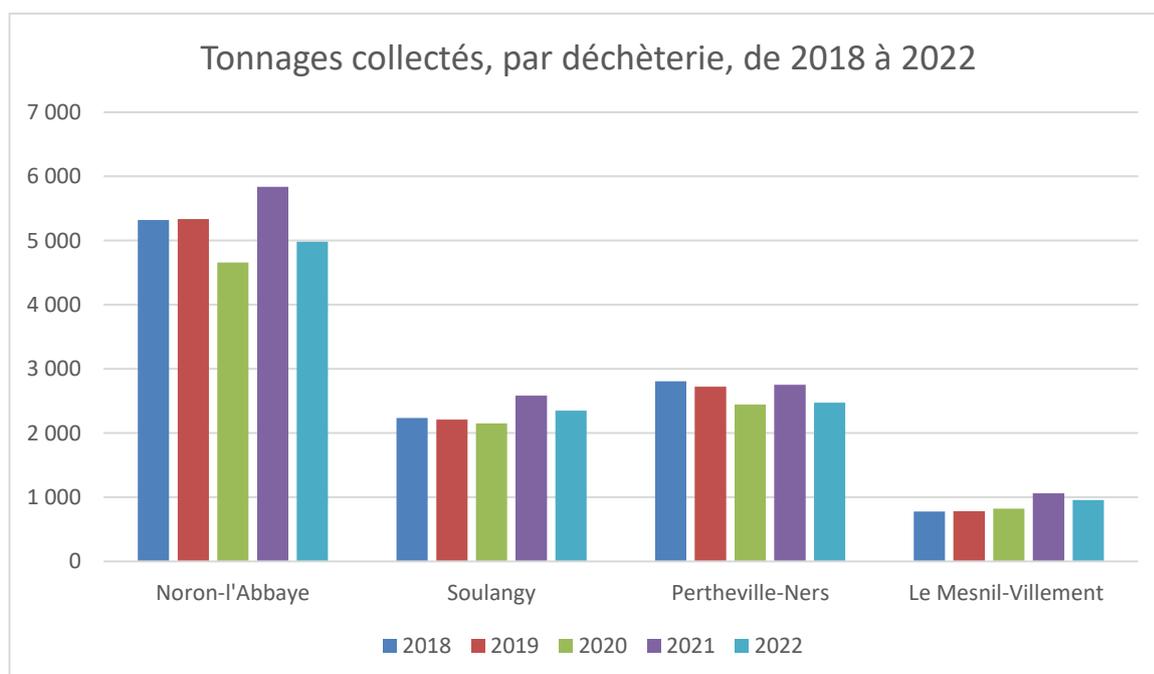
A noter que les encombrants (42 bennes 30 m³) et les cartons (30 bennes 30 m³) collectés par la Ville de Falaise n'ont pas été intégrés dans les rotations ci-dessus.

NOMBRE DE ROTATIONS DE BENNES PAR MATÉRIAU DE 2020 À 2022 (EN UNITE)



⇒ Tonnages collectés sur chaque déchèterie.

DECHETERIE	TONNAGES COLLECTES (en tonnes)				
	2018	2019	2020	2021	2022
Noron-l'Abbaye	5 322	5 336	4 658	5 840	4 983
Soulangy	2 234	2 213	2 150	2 584	2 348
Pertheville-Ners	2 808	2 723	2 444	2 751	2 473
Le Mesnil-Villement	780	785	825	1 063	956
TOTAL	11 144	11 057	10 077	12 238	10 760



⇒ **Tonnages collectés par type de déchets (2020 - 2021 - 2022).**

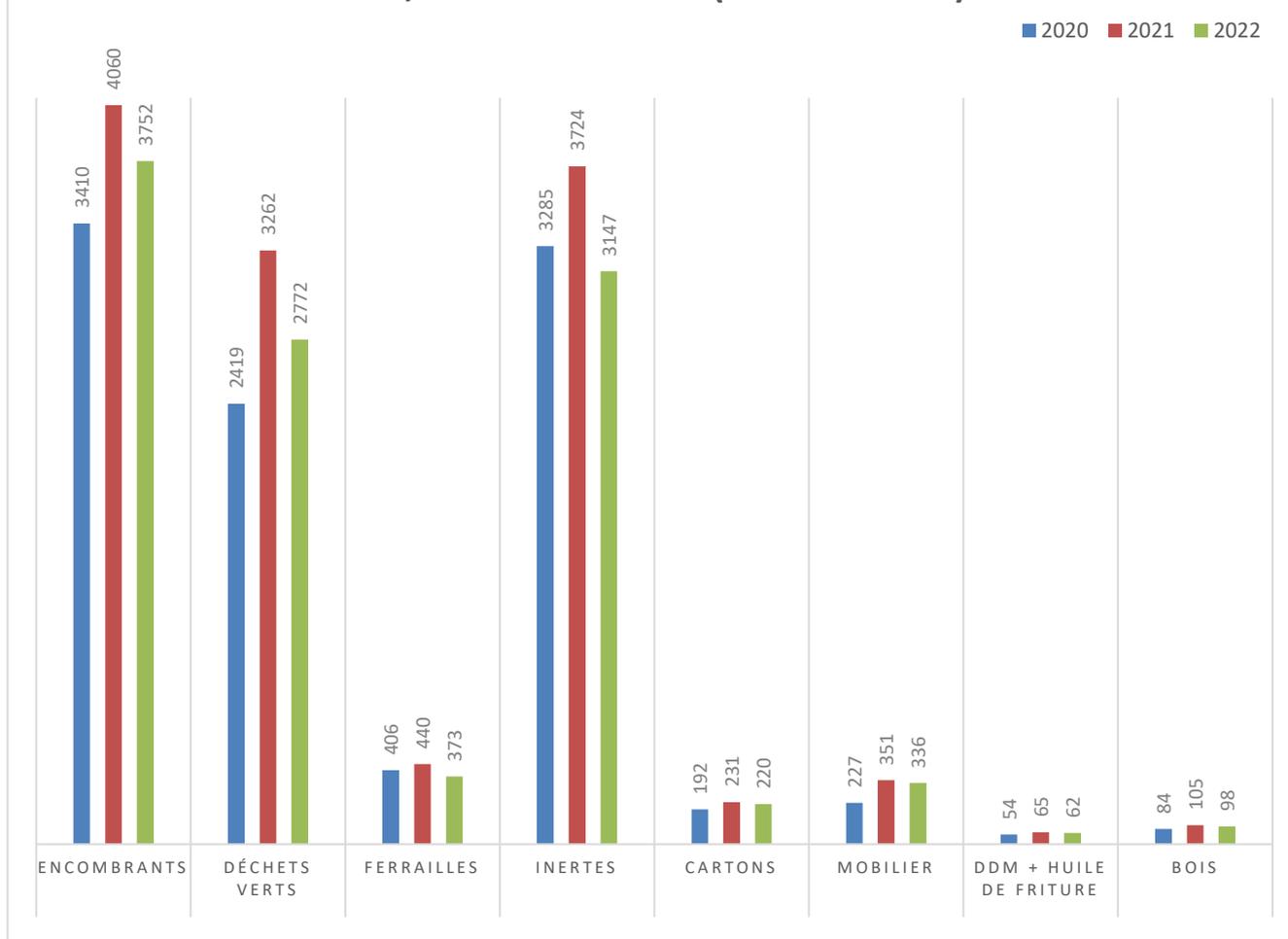
	Encombrants			Déchets verts			Ferrailles			Inertes		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Noron-l'Abbaye	1 568	1 860	1 715	1 096	1 466	1 257	183	210	180	1 534	1 922	1 470
Soulangy	834	962	930	589	823	699	98	97	77	575	650	586
Pertheville-Ners	699	873	756	558	721	611	82	96	83	953	865	835
Mesnil-Villement	309	365	351	176	252	205	43	37	33	223	287	256
TOTAL	3 410	4 060	3 752	2 419	3 262	2 772	406	440	373	3 285	3 724	3 147

Les tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Falaise (159 tonnes) n'ont pas été intégrés dans les tonnages ci-dessus. A noter que la **Ville de Falaise a arrêté la collecte mensuelle au porte-à-porte des encombrants en octobre 2022.**

	Cartons			Mobilier			DDM + huiles			Bois		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Noron-l'Abbaye	93	124	113	110	169	164	43	51	48	31	38	36
Soulangy	50	47	50	X	X	X	4	5	6	X	X	X
Pertheville-Ners	38	45	45	70	91	90	5	7	6	39	53	47
Mesnil-Villement	11	15	12	47	91	82	2	2	2	14	14	15
TOTAL	192	231	220	227	351	336	54	65	62	84	105	98

Les tonnages de cartons collectés par la Ville de Falaise (6 tonnes) n'ont pas été intégrés dans les tonnages ci-dessus.

TONNAGES COLLECTÉS, PAR TYPE DE DÉCHETS EN 2020, 2021 ET 2022 (EN TONNES) :



En 2022, **10 760 tonnes de matériaux ont été collectées dans les quatre déchèteries communautaires**, soit une diminution de 12,4 % par rapport à 2021 (-1 478 tonnes).

Tous les apports sont en diminution :

- Mobiliers : - 4,3 %
- Déchets Dangereux des Ménages et huiles de vidange : - 4,6 %
- Cartons : - 4,8 %
- Bois : - 6,7 %
- Encombrants : - 7,6 %
- Déchets verts : - 15 %
- Ferrailles : - 15,2 %
- Déchets inertes : - 15,5 %

⇒ **Apports en déchèterie : ratios par habitant.**

	2021	2022
Encombrants	150	139
Déchets verts	121	103
Ferrailles	16	14
Déchets inertes	138	117
Cartons	9	8
Mobilier	8	12
Bois	4	4
Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange	2	2
TOTAL	448	399

A noter que ces ratios sont calculés sans les habitants de la commune de Vendeuvre, ces derniers devant se rendre sur la déchèterie d'Escures-sur-Favières.

⇒ **Autorisation d'accès à la déchèterie du Mesnil-Villement accordée à 2 communes limitrophes de l'Orne.**

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la Région Flers-Condé a sollicité la CdC du Pays de Falaise pour que les habitants des communes limitrophes de Saint-Philbert-sur-Orne et du Ménil-Hubert-sur-Orne puissent accéder à la déchèterie du Mesnil-Villement, moyennant une participation financière du syndicat. Les élus communautaires ayant répondu favorablement à cette demande, une convention bipartite a été établie entre les deux collectivités pour une entrée en application au 1^{er} juin 2019.

Le SIRTOM de Flers-Condé s'est engagé à prendre en charge techniquement et financièrement l'émission des cartes de déchèteries indispensables à chaque foyer des deux communes précitées pour accéder à la déchèterie du Mesnil-Villement.

La participation financière, pour l'année 2022, a été fixée à 34,16 € / par habitant, montant qui sera actualisé chaque année en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement des déchèteries communautaires.

⇒ **Collecte du mobilier.**

Depuis 2016, la Communauté de Commune du Pays de Falaise a contractualisé avec l'éco-organisme Eco-mobilier. L'objectif est de collecter les mobiliers séparément afin de recycler les matières les composant. Comme pour les DEEE, les acheteurs de mobilier neuf s'acquittent d'une éco-participation qui vient financer ce service.

Depuis 2019, trois déchèteries (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Le Mesnil-Villement) accueillent chacune une benne dédiée au mobilier dont les enlèvements sont gérés par SUEZ (le prestataire de collecte étant défini exclusivement par Eco-mobilier).

Les 336 tonnes de mobiliers collectées en 2022 représentent autant de tonnes d'encombrants en moins à transporter et à traiter en centre de stockage de déchets ultimes, soit une économie substantielle réalisée d'environ 78 000 €.

⇒ Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Trois déchèteries sur quatre (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Mesnil-Villement) sont pourvues d'un local dédié barreaudé pour l'entreposage des DEEE.

Les dépôts de DEEE sont gratuits pour tout particulier résidant sur le territoire communautaire.

En 2022, 209 tonnes de DEEE ont été collectées, soit une diminution de 8 % par rapport à 2021 (-18 tonnes). Le ratio de DEEE par habitant est donc de 7,76 kg/hab./an en 2022.

⇒ Collecte des piles usagées en déchèterie

Collecte 2018	Collecte 2019	Collecte 2020	Collecte 2021	Collecte 2022
1 023 kg	1 740 kg	1 338 kg	2 313 kg	1 462 kg

Toutes ces piles sont recyclées et permettent notamment de récupérer de métaux (acier, zinc, nickel, cobalt, plomb) réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ Vols et effractions dans les déchèteries.

Deux vols avec effraction a eu lieu à la déchèterie de Pertheville-Ners pour un préjudice évalué à 2 794 €.

⇒ Création d'une nouvelle déchèterie.

La CdC du Pays de Falaise a lancé une étude pour la création d'une nouvelle déchèterie qui viendrait en remplacement des déchèteries de Noron-l'Abbaye et de Soulangy vieillissante et sans possibilité d'extension. Le bureau d'études ANTEA a été retenu comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la création de cette nouvelle déchèterie, permettant ainsi de définir et de chiffrer ce projet.

La CdC du Pays de Falaise a fait l'acquisition, en septembre 2022, d'un nouveau terrain de 3ha au Nord de la Zone Expansia et dont l'accès est facilité par une voie déjà existante.

Une procédure de déclaration de projet a également été lancée pour une mise en compatibilité du PLU de Falaise. La CdC s'est adjoint l'aide du bureau d'études Néapolis pour le bon déroulement de cette procédure.

Après présentation de plusieurs scénarii, le choix de créer une déchèterie à quais (22) avec utilisation d'un compacteur mobile a été retenu. Le montant prévisionnel du projet est estimé à 3,2 millions d'€.

La CdC s'est adjoint l'assistance du bureau d'études Finances & Territoires pour la recherche de financeurs potentiels.

4.3 Collecte sélective.

⇒ Caractérisations.

Afin de **définir précisément la nature du gisement** de déchets valorisables collectés ainsi que la **quantité de déchets indésirables présents dans les flux (taux de refus)**, des caractérisations sont réalisées par les centres de tri. En respect de la norme NF XP X30-407, ces caractérisations sont réalisées sur des échantillons de 35 kg de déchets minimum. **La moyenne des taux de refus, basée sur 17 caractérisations réalisées en 2022, est de 14,21 % pour du mono-flux.**

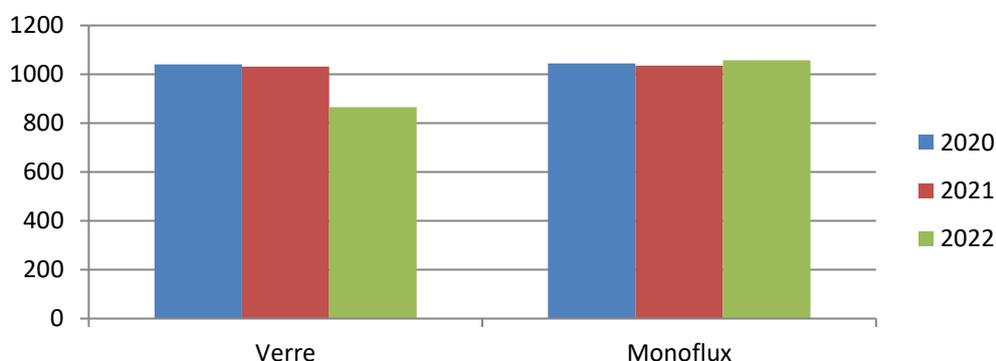
Attention cependant : le taux de refus issus de ces caractérisations n'est pas le taux de refus final pris en compte dans le calcul des tonnes sortantes de déchets valorisables produites par le centre de tri. Ainsi, s'ajoutent un **taux de freinte (perte de matière lors des transports et conditionnements)** et un **taux de refus issu du centre de tri lui-même** (les taux de refus plus élevés des autres collectivités clientes du centre de tri impactant également les résultats).

⇒ Tonnages collectés et expédiés.

MATERIAUX	TYPE DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTES (en tonnes)			TONNAGES EXPEDIES EN 2022
		2020	2021	2022	
Verre	Apport volontaire	1 041	1 031	866	841
Corps Plats	Apport volontaire	763	1 035 (1)	1 058(1)	1 030
Corps Creux	Apport volontaire	282			
Total	Apport volontaire	2 086	2 066	2 024	1 871

(1) Collecte en mono-flux en 2021

Tonnages collectés, par matériau, de 2020 à 2022 :



Les **tonnages expédiés** correspondent à tous les **tonnages envoyés** par le centre de tri vers les **repreneurs** de matériaux.

⇒ Ratios (en kg/hab./an) :

	Ratios collectés			Ratios expédiés	
	2021	2022		2021	2022
Verre	37	31	Verre	37,7	30
Mono-flux	37,2	42	Mono-flux	27,5	37
Total des recyclables	74,2	73	Total des recyclables	65,2	67

⇒ Société Publique Locale NORMANTRI pour la création d'un centre de tri régional.

La CdC du Pays de Falaise est actionnaire, avec 13 autres collectivités du Calvados de la Manche et de l'Orne (soit un bassin de population de plus de 1 085 000 hab.), de la SPL NORMANTRI mise en place en décembre 2019 afin de créer un centre de tri de dimension régionale de 55 000 tonnes pour le tri des déchets recyclables.

La participation de la CdC au capital social de la SPL est de 64 000 €.

Un élu communautaire (Monsieur Norbert BLAIS) est désigné en tant qu'Administrateur représentant la CdC du Pays de Falaise au sein du Conseil d'Administration de la SPL.

Un Marché Public Global de Performance (MPGD) pour la construction, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri, visant à retenir le meilleur process de tri et à désigner le prochain exploitant, a été lancé en 2021. Ce MPGP est marqué par un second tour de négociation avec 3 candidats (SUEZ, PAPREC, URBASER). En décembre 2021, URBASER est attributaire du marché pour un montant de 106 253 413 € HT, incluant la conception, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri de 55 000 tonnes sur 8 ans. Le 30 décembre 2021 PAPREC assigne la SPL en référé précontractuel devant le Tribunal judiciaire de Rennes. Avril 2022 : à la suite de deux audiences, le Tribunal judiciaire fait droit à la demande PAPREC et annule la décision d'attribution de la SPL.

Le pacte d'actionnaire prévoit que pour sécuriser l'amortissement du centre de tri, chaque actionnaire initial attribuera à la SPL, selon le régime dit de « quasi-régie », un marché public de services portant sur des prestations relatives au transport, au tri et au conditionnement de leurs collectes sélectives d'emballages, de papiers et de cartons. Les 13 EPCI actionnaires ont délibéré favorablement sur les projets de marchés. Leur signature par le Président de la SPL est suspendue en raison du jugement du Tribunal judiciaire de Rennes.

Par ailleurs, la SPL devra assurer le transport des collectes sélectives, soit par la passation de marchés, soit par ses propres moyens. Un projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières pour un marché de transport a été rédigé et proposé aux actionnaires.

4.4 Autres collectes

⇒ Collecte au porte-à-porte des déchets verts (communes de Falaise et Potigny).

Une collecte au porte-à-porte des déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies) est organisée sur la commune de **FALAISE d'avril à novembre (tous les quinze jours)** et sur la commune de **POTIGNY d'avril à octobre (toutes les semaines)**.

Collecte au porte-à-porte	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ratio kg/hab./an
Déchets verts collectés à Falaise	241	161	20
Déchets verts collectés à Potigny	153	134	64
Total Falaise + Potigny	394	295	29

La collecte se fait en **sacs papiers biodégradables de 100 L**, ou par bacs ou petits fagots.

⇒ Collecte des encombrants au porte-à-porte à Falaise.

Les élus de la Ville de Falaise ont décidé de mettre fin à la collecte mensuelle au porte-à-porte des encombrants. Cette décision prend effet au mois d'octobre 2022. La collecte 2022 a donc été réalisée mensuellement de janvier à septembre, par les Services Techniques de la Ville. Ces encombrants ont ensuite été acheminés et traités en centre de stockage de déchets ultimes de classe II (Cauvicourt).

159 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés en 2022 à Falaise, soit un **ratio de 20 kg/hab./an** pour chaque habitant de Falaise.

Désormais, les habitants de Falaise doivent impérativement se rendre en déchèterie pour y déposer leurs encombrants. Pour les habitants n'ayant aucun moyen de déplacement, la Ville de Falaise propose une collecte annuelle et gratuite.

4.5 Tableau de synthèse concernant les tonnages DMA.

Les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sont constitués de l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques qui sont collectés par le service public de gestion des déchets, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle en déchèteries ou en porte-à-porte (collecte d'encombrants, de déchets verts). Les déchets inertes collectés en déchèterie sont comptabilisés séparément. Ils peuvent ainsi être ou non intégrés aux DMA suivant le mode de calcul souhaité.

DMA 2022 (hors inertes)	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ratios 2022 (en kg/hab./an)	Evolution tonnages 2021/2022 (en %)
Ordures Ménagères résiduelles (production des ménages et des professionnels)	6 622	6 284	226	-5,1 %
Déchèteries (hors inertes)	8 514	7 613	283 ⁽¹⁾	-10,6 %
Collecte des DEEE	227	209	8 ⁽¹⁾	-7,9 %
Déchets verts p-à-p Falaise	241	161	20 ⁽²⁾	-33,2 %
Déchets verts p-à-p Potigny	153	134	64 ⁽³⁾	-12,4 %
Encombrants p-à-p Falaise	175	159	20 ⁽²⁾	-9,1 %
Cartons Services Techniques	8	6	1 ⁽²⁾	-25 %
Collecte sélective	2 066	2 024	73	-2 %
Total DMA (hors inertes)	18 006	16 590	598 ⁽⁴⁾	-7,9 %

DMA 2022 (avec inertes)	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ratios 2022 (en kg/hab./an)	Evolution tonnages 2021/2022 (en %)
Inertes déchèteries	3 724	3 147	117 ⁽¹⁾	-15,5 %
Total DMA (avec inertes)	21 730	19 737	712 ⁽⁴⁾	-9,2 %

⁽¹⁾ sur une population de 26 924 hab. (sans Vendeuvre)

⁽²⁾ sur une population de 7 968 hab. (Falaise)

⁽³⁾ sur une population de 2 079 hab. (Potigny)

⁽⁴⁾ sur la population totale de la CdC (27 724 hab.)

Les DMA hors inertes ont diminué de 7,9 % entre 2021 et 2022 (-1 416 tonnes).

Les DMA avec inertes ont diminué de 9,2 % entre 2021 et 2022 (-1 993 tonnes).

4.6 Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

↳ PLPDMA 2014 – 2018 :

✓ Objectif défini initialement :

Le Plan National fixait comme objectif une baisse de 7 % sur la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produite par habitant annuellement, ce entre l'année 2010 et l'année 2020. Il n'était raisonnablement pas possible de prendre l'année 2010 comme référence pour la CdC du Pays de Falaise, les changements intervenus entre 2010 et 2011 (passage à quai pour les déchets verts, etc.) ayant fortement fait progresser les apports mesurés en déchèterie. **L'année 2013 a été définie comme l'année de référence. Le PLPD a été défini pour une durée de 5 ans (2014 – 2018) avec un objectif de -7 %, correspondant à 600 tonnes de DMA en moins entre 2013 et 2018.**

✓ Sous-objectifs :

- Limiter puis baisser les quantités de déchets verts ;
- Limiter puis baisser les quantités d'encombrants ;
- Poursuivre la baisse des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

✓ Taux annuels attendus dans le PLPD initial :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Evolution DMA	Année de référence	0	- 1 %	- 1,5 %	- 2,3 %	- 2,4 %
Evolution DMA par rapport à l'année de référence	Année de référence	0	- 1 %	- 2,5 %	- 4,7 %	- 7 %

✓ Actions de prévention mises en place en matière de production des déchets :

- Interventions en milieu scolaire proposées chaque année et permettant de sensibiliser entre 400 et 800 élèves annuellement.
- Réalisation d'un annuaire du réemploi aux formats papier et numérique (site internet) en partenariat avec l'Ecole des Parents et des Educateurs de Falaise (EPE).
- Conception d'une machine d'injection plastique pour permettre d'expliquer concrètement le recyclage en partenariat avec les lycées techniques de Falaise et de Flers.
- Vente à prix attractif de composteurs individuels (19 €).

↳ PLPDMA 2021 – 2026 :

A l'issue du premier PLPDMA, la CdC poursuit et consolide cette démarche en actualisant en 2021 son PLPD et en y intégrant de nouveaux objectifs.

✓ Objectifs définis :

	Commentaires	Budget est.
Axe « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »		
Labellisation Cap Cit'Ergie		/
Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	En interne Intervention en Conseil Sensibilisation secrétaires de mairie	/

Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics	Adhésion club RANCOOPER	/
Sobriété au bureau (papier, dématérialisation)		/
Axe « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »		
Poursuivre et renforcer les actions de communication en faveur de la prévention des déchets	Scolaires, communiqués réguliers	/
Mettre en place des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi	Foyers témoins	2 000 € TTC/an
Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets		/
Axe « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »		
S'appuyer sur la Redevance Spéciale et la tarification en déchèterie	Les assimilés représentent 20 % des DMA Lettre d'information avec le questionnaire	200 € TTC/an
Octroyer des aides financières, éventuellement couplées à un accompagnement technique, aux porteurs de projets		/
Axe « Lutter contre le gaspillage alimentaire »		
Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Opérations dans les surfaces alimentaires	500 € TTC/an
Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Pesées en cantine Soutien aux enseignants volontaires (technique, financier)	1 500 € TTC/an
Axe « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »		
Vente de composteurs	Réduire le prix de vente à 15 € TTC (coût de 65 € TTC pour la CdC) Proposer des lombricomposteurs	5 000 € TTC/an
Mener une expérience sur du compostage collectif		2 500 € TTC
Mettre en place tri à la source des biodéchets	Etude à venir	14 000 € après sub.
Axe « Augmenter la durée de vie des produits »		
Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation	Partenariat la Ruche Ressourcerie	/
Soutenir le développement de la réparation	Actualiser l'annuaire du réemploi, le diffuser	/
Axe « Mettre en place / renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »		
Opération caddie mini/maxi		300 € TTC
Continuer l'impression de « Stop-pub »		1 000 € TTC
Continuer le partenariat sur le vrac	Intervention Demain en Pays de Falaise	
Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable	Organisation d'ateliers (produits d'entretien, d'hygiène par ex)	1 000 € TTC/an
Axe « Réduire les déchets des entreprises »		
Mobilisation des entreprises - économie circulaire	En partenariat avec le service développement économique	/

✓ Actions mises en place :

- Exemplarité

La Communauté de Communes du Pays de Falaise (CDC) a adhéré, fin 2022, à RANCOPER, le Réseau des Acheteurs Normands pour la COmmande Publique Eco-Responsable. Ceci afin de mieux prendre en compte le développement durable lors de ces prochains appels d'offres et ainsi réduire ses impacts.

La CDC est labellisée Climat-Air-Energie par l'ADEME, ce label reconnaît la qualité de la politique Climat Air Energie de la Collectivité avec, notamment, un volet « déchets » (extension des consignes de tri, biodéchets, nouvelle déchèterie...).

- Sensibilisation

Comme chaque année depuis le début des années 2000, il était possible aux enseignants du territoire de solliciter le Service Environnement afin de bénéficier d'interventions gratuites en classe autour de la prévention des déchets et du recyclage. En 2022, les élèves des écoles de Falaise, Morteaux-Coulibœuf et Villers-Canivet ont été sensibilisés.

Sur les mêmes thèmes et dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), la CDC a organisé trois représentations d'un spectacle ainsi qu'une exposition guidée. Ainsi, plus de 250 enfants (250 également en 2021) ont assisté au spectacle « L'incroyable musée de la dynastie Poubelle » et 180 enfants (160 en 2021) ont vu l'exposition.



Le spectacle « L'incroyable musée de la dynastie Poubelle » par Mr Charly, salle de Saint-Pierre-du-Bû (14)

Un Ambassadeur du tri a été recruté pour une mission de 3 mois afin d'aller à la rencontre des habitants du territoire vivant dans un logement collectif. Il a ainsi pu évoquer avec eux les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets mais aussi les difficultés inhérentes à ce type d'habitat. Il a également distribué les documents pratiques (guide du tri et mémotri). L'ambassadeur a pu couvrir une grande partie du moyen et grand habitat collectif de Falaise ainsi que celui de Pont-d'Ouilly.

- Réduction

En 2022, la CDC a poursuivi la vente de composteurs individuels et lombricomposteurs à tarifs avantageux (voir paragraphe ci-dessous).

↳ **Composteurs individuels et déchets évités :**

Année	Nbre de composteurs mis en service	Omr évitées (en kg / an)	Déchets verts évités (en kg / an)
		75	90
2009	281	21 075	25 290
2010	278	41 925	50 310
2011	29	44 100	52 920
2012	70	49 350	59 220
2013	17	50 625	60 750
2014	23	52 350	62 820
2015	18	53 700	64 440
2016	11	54 525	65 430
2017	16	55 725	66 870
2018	23	57 450	68 940
2019	36	60 150	72 180
2020	68	65 250	78 300
2021	62	69 900	83 880
2022	51	73 725	88 470
Total	983	749 850	899 820
Quantité totale de déchets évitée		1 649 670	

Dès 2009, la CdC du Pays de Falaise s'est engagée dans une campagne de réduction à la source des biodéchets en proposant à la vente à prix réduit des composteurs individuels d'une capacité de 400 litres. De 2009 à 2022, **983 composteurs individuels** ont été vendus. Sur la base de 75 kg d'Ordures Ménagères et 90 kg de déchets verts détournés chaque année par un foyer disposant d'un composteur individuel, **ce sont 750 tonnes d'OMr et 900 tonnes de déchets verts qui ont ainsi pu être valorisées sans entrer dans les circuits classiques de collecte et de traitement de ces déchets.**

Depuis 2021, des lombricomposteurs sont également proposés à la vente à un tarif préférentiel.

↳ Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles entre 2013 et 2022 :

Ordures Ménagères résiduelles (Omr)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2013	6 644	/	/
2014	6 645	0,02	0,02
2015	6 655	0,15	0,17
2016	6 546	-1,64	-1,48
2017	6 536	-0,15	-1,63
2018	6 640	1,59	-0,06
2019	6 434	-3,10	-3,16
2020	6 579	2,25	-0,98
2021	6 622	0,65	-0,33
2022	6 284	-5,10	-5,42

On constate un net fléchissement de la production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en 2019, puis une progression ressentie en 2020 et 2021 en raison du confinement lié à la Covid-19 entraînant une production plus importante d'OMr chez les particuliers. La diminution de production d'OMr a de nouveau été marquée en 2022 avec une diminution de plus de 5 %.

Sur 10 années (2013 - 2022), une baisse de 5,42 % de la production d'OMr est constatée et ce malgré l'intégration de la Commune de Vendevre au 1^{er} janvier 2017, avec 774 nouveaux habitants, qui a impacté les résultats.

↳ Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets verts entre 2013 et 2022 :

Encombrants (déchèteries et porte-à-porte)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2013	3 105	/	/
2014	3 382	8,92	8,92
2015	3 622	7,10	16,65
2016	3 505	-3,23	12,88
2017	3 530	0,71	13,69
2018	3 472	-1,64	11,82
2019	3 593	3,49	15,72
2020	3 592	-0,03	15,68
2021	4 235	17,90	36,39
2022	3 911	-7,65	25,96

Déchets verts (déchèteries et porte-à-porte)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2013	4 814	/	/
2014	5 697	18,34	18,34
2015	3 925	-31,10	-18,47
2016	3 776	-3,80	-21,56
2017	3 578	-5,24	-25,68
2018	3 710	3,69	-22,93
2019	3 366	-9,27	-30,08
2020	2 814	-16,40	-41,55
2021	3 656	29,92	-24,05
2022	3 067	-16,11	-36,29

Si la production d'encombrants semble se stabiliser entre 2019 et 2020, elle a, cependant, largement progressé depuis 2013, impactant ainsi fortement les DMA dont ils constituent presque le quart. **Cette production s'est stabilisée en 2019 et 2020, notamment suite à la mise en place de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs Eco-mobilier, filière mise en service sur 3 des 4 déchèteries communautaire.** Ces déchets sont ainsi détournés de l'enfouissement pour rejoindre des filières de valorisation. Avec le confinement de **2021 lié à la Covid, les apports d'encombrants ont de nouveau fortement progressé** en déchèterie. Les apports d'encombrants ont ensuite **diminué de plus de 7% en 2022**, mais demeurent en **progression de 26 % sur 10 ans.**

Une baisse importante de la production des déchets verts est constatée entre 2013 et 2022, la production ayant **diminué de 36 %** sur cette période, soit 1/3 de la production. **La limitation du volume journalier de déchets verts autorisé pour les professionnels a notablement réduit les apports de déchets verts en déchèterie, les professionnels se rendant désormais directement sur la plateforme de compostage de SEP à Falaise.** La **vente de composteurs individuels** a également joué un rôle non négligeable sur les apports de déchets verts de certains particuliers. Ces bons résultats en matière de déchets verts collectés en déchèterie, répondant aux objectifs de diminution des apports de déchets verts en déchèterie fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), sont déjà une réponse en matière de réduction des quantités de biodéchets produits.

↳ **Evolution des tonnages de DMA entre 2013 et 2022 :**

Déchets Ménagers et Assimilés (hors inertes)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2013	17 180	/	/
2014	18 271	6,35	6,35
2015	16 993	-6,99	-1,09
2016	16 507	-2,86	-3,92
2017	16 585	0,47	-3,46
2018	16 857	1,64	-1,88
2019	16 819	-0,23	-2,10
2020	16 232	-3,49	-5,52
2021	18 006	10,93	4,81
2022	16 590	-7,86	-3,43

Même si l'objectif du PLPD d'une baisse de 7% des DMA entre 2013 et 2018 n'est toujours pas atteint en 2022, des évolutions encourageantes ont constatées sur une période plus large de 2010 à 2020 (-5,5 % de DMA enregistré sur la période). Avec le confinement dû à la Covid, la production de déchets a malheureusement largement progressé en 2021. Cette production de DMA tend de nouveau à diminuer en 2022 avec une baisse de -3,43 % par rapport à 2013.

INDICATEURS FINANCIERS

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT - BILAN FINANCIER 2022

1.1 Dépenses de fonctionnement.

DESIGNATION	2021	2022	Différence 2021 - 2022	Evolution 2021 - 2022
Collecte Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	741 158 €	784 321 €	+43 163 €	+5,82 %
Transfert et traitement OMr (+ TGAP)	626 771 €	667 039 €	+40 268 €	+6,42 %
Sous total 1	1 367 929 €	1 451 360 €	+83 431 €	+6,10 %
Vidage colonnes de tri et tri des recyclables	409 890 €	478 197 €	+68 307 €	+16,66 %
Transport et traitement déchets de déchèteries	727 272 €	718 220 €	-9 052 €	-1,24 %
Location et maintenance bacs OMr	62 258 €	62 936 €	+678 €	+1,09 %
Transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages	42 751 €	40 092 €	-2 659 €	-6,22 %
Sous total 2	1 242 171 €	1 299 445 €	+57 274 €	+4,61 %
Carburant benne déchets verts + véhicule de service	3 222 €	3 925 €	+703 €	+21,82 %
Remboursement Services Techniques Ville de Falaise	12 015 €	19 401 €	+7 386 €	+61,47 %
Relais (personnel remplaçant)	21 808 €	21 948 €	+140 €	+0,64 %
Salaires	293 007 €	306 421 €	+13 414 €	+4,58 %
Dotations aux amortissements et provisions (colonnes de tri et déchèteries)	72 733 €	95 344 €	+22 611 €	+31,09 %
Divers (dont réparations bennes déchèterie et colonnes de tri, entretien des déchèteries, sacs déchets verts, cartes de déchèterie...)	222 443 €	258 010 €	+35 567 €	+15,99 %
Sous total 3	625 228 €	705 049 €	+79 821 €	+12,77 %
TOTAL	3 235 328 €	3 455 854 €	+220 526 €	+6,82 %

**Répartition des dépenses de fonctionnement par service
(en 2022) :**

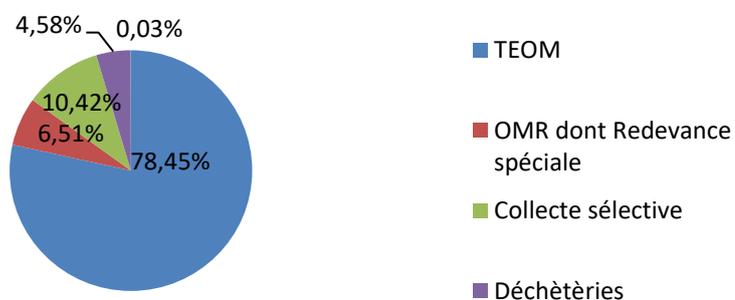


Le total des dépenses de fonctionnement s'élevait, en 2022, à 3 455 854 €, soit une augmentation des dépenses de 6,82 %.

1.2 Recettes de fonctionnement.

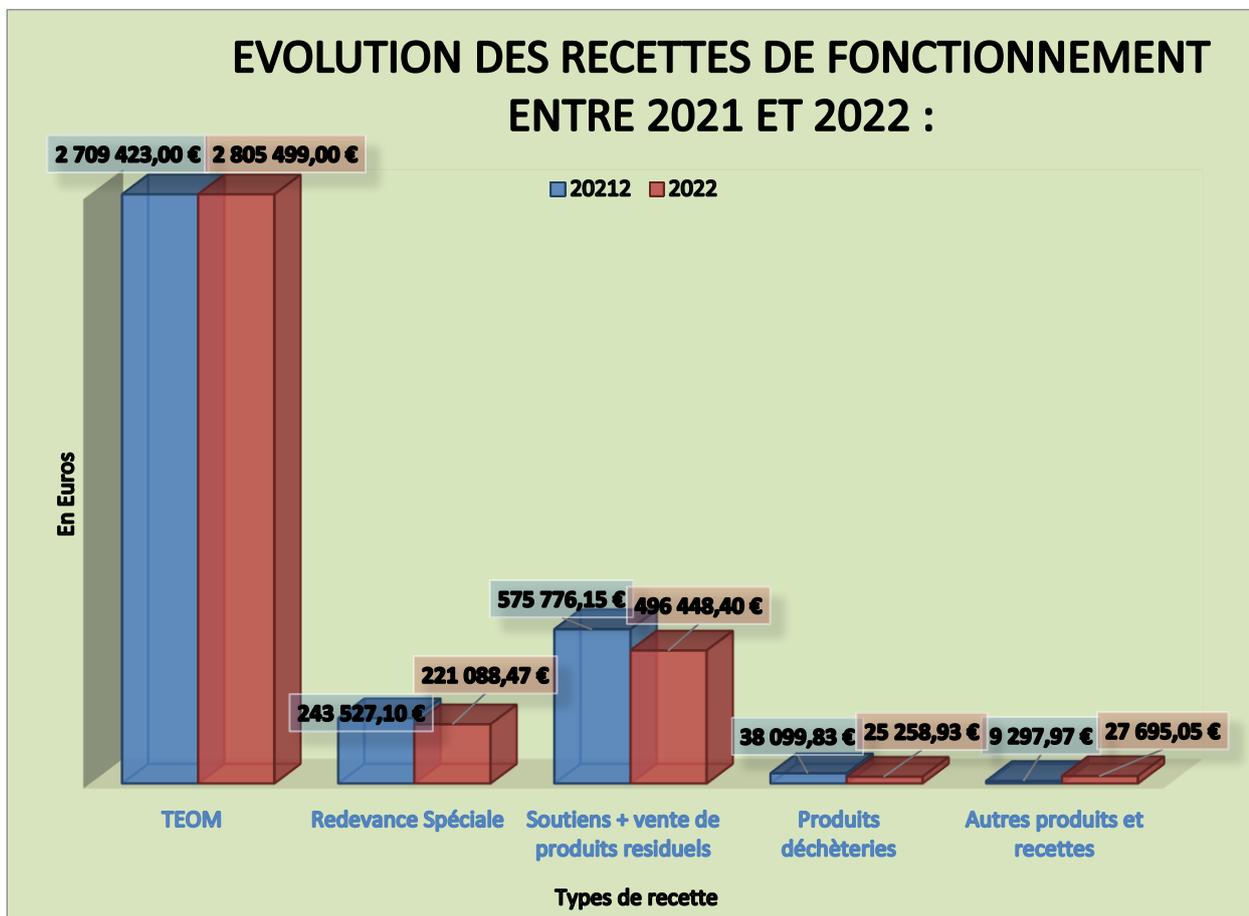
DESIGNATION	2021	2022	Différence 2021 - 2022	Evolution 2021 - 2022
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 709 423 €	2 805 499 €	+96 076 €	+3,54 %
Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels	243 527 €	221 088 €	-22 439 €	-9,21 %
Soutiens CITEO et autres éco- organismes + vente de produits résiduels	575 776 €	500 981 €	-74 795 €	-12,99 %
Produits d'accès en déchèteries	5 128 €	5 625 €	+487 €	+9,69 %
Autres produits et recettes	42 270 €	42 797 €	+527 €	+1,25 %
Excédent de fonctionnement reporté	471 234 €	748 503 €	+277 269 €	+58,84 %
TOTAL	4 047 358 €	4 324 493 €	+277 135 €	+6,85 %

Répartition des recettes de fonctionnement par service
(année 2022) :



Les recettes de fonctionnement se portaient, quant à elles, à **4 324 493 €**, soit une augmentation des recettes de 6,85 % par rapport à 2021.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2021 ET 2022 :



1.3 Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels.

Par délibération en date du 17 juin 1996, le Conseil communautaire a **instauré la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels au 1er juillet 1996**. En effet, la Loi du 13 juillet 1992 l'avait pourvu d'un caractère obligatoire au 1^{er} janvier 1993.

Cette redevance a pour but de **faire financer la collecte et le traitement des déchets d'origine professionnelle (commerçants, artisans, industriels, administrations, associations) par les producteurs eux-mêmes** de ces déchets non-ménagers. Le principe de cette **Redevance Spéciale (RS)** est donc de créer une équité entre tous les producteurs de déchets en leur faisant supporter la part qui leur incombe.

Les **tarifs de la RS sont calculés en fonction du volume hebdomadaire de déchets mis à la collecte par les professionnels**. Ce tarif est égal aux coûts de collecte et de traitement du volume de déchets mis à la collecte.

Ces tarifs sont modulés en fonction des **6 secteurs géographiques** de la TEOM :

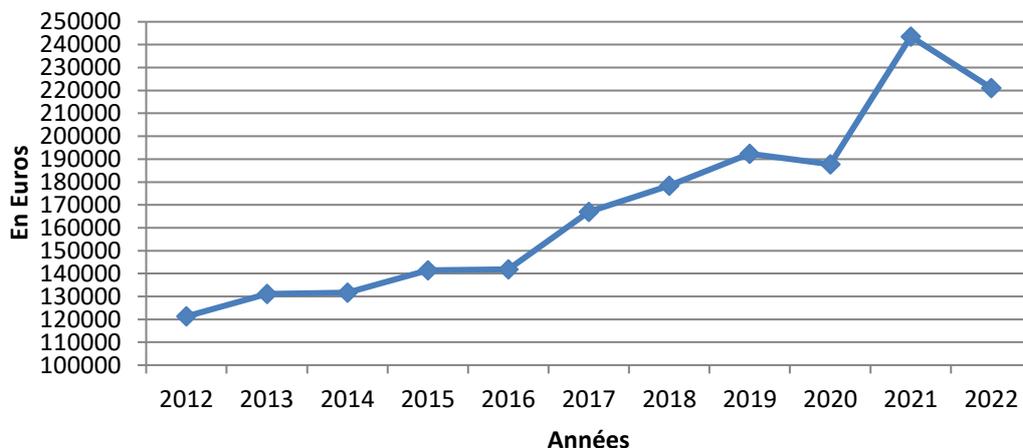
- ↗ Secteur 1 : FALAISE
- ↗ Secteur 2 : POTIGNY
- ↗ Secteur 3 : PONT-D'OUILLY
- ↗ Secteur 4 : 49 autres communes
- ↗ Secteur 5 : COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES
- ↗ Secteur 6 : VENDEUVRE

A noter que **le montant de la TEOM réglé par les professionnels est déduit** lors du calcul du montant de la Redevance Spéciale réalisé tous les ans par les services de la Cdc.

⇒ **Evolution de la Redevance Spéciale de 2011 à 2019.**

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
121 296 €	131 155 €	131 652 €	141 503 €	141 887 €	166 893 €	178 400 €	192 313 €	187 676 €	243 527 €	221 088 €

Evolution de la Redevance Spéciale de 2012 à 2022 :



⇒ **Règlement de la Redevance Spéciale.**

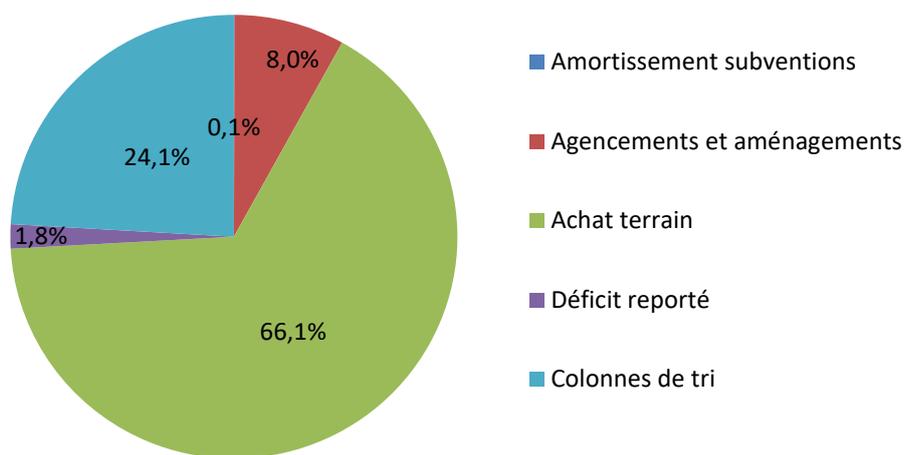
Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil communautaire a adopté un Règlement de Redevance Spéciale définissant le cadre et les conditions générales d'application et de calcul de la RS, en déterminant notamment les obligations que les producteurs professionnels de déchets non-ménagers s'engagent à respecter.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT - BILAN FINANCIER 2022

2.1 Dépenses d'investissement.

DESIGNATION	2021	2022	Différence 2021 - 2022	Evolution 2021 - 2022
Amortissement subventions	195 €	195 €	0 €	0 %
Travaux déchèteries	31 020 €	31 118 €	+98 €	+0,31 %
Achat terrain déchèterie	0 €	257 020 €	/	/
Achat colonnes de tri	168 436 €	93 719 €	-74 717 €	-44,36 %
Achat véhicule de service	17 060 €	0 €	/	/
Déficit d'investissement reporté	0 €	6 888 €	/	/
TOTAL	216 711 €	388 940 €	+172 229 €	+79,47 %

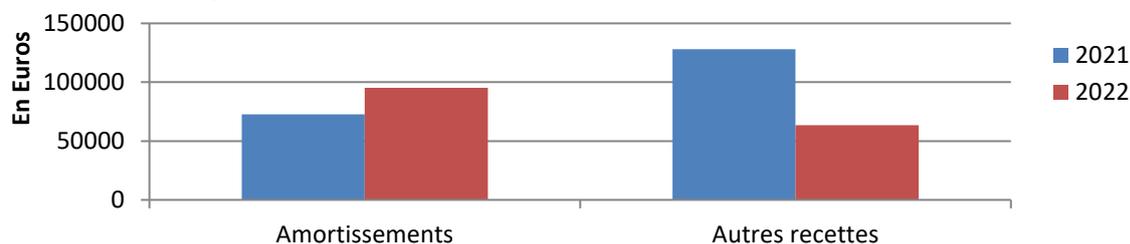
Répartition des dépenses d'investissement (année 2022) :



2.2 Recettes d'investissement.

DESIGNATION	2021	2022	Différence 2021 - 2022	Evolution 2021 - 2022
Amortissements	72 733 €	95 345 €	+22 612 €	+31,09 %
Autres recettes (excédent de fonctionnement capitalisé)	128 121 €	63 528 €	-64 593 €	-50,41 %
TOTAL	200 854 €	158 873 €	-41 981 €	-20,90 %

Répartition recettes d'investissement (année 2021-2022) :



3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Bilan budget déchets ménagers	
Solde CA 2022	868 639,23 €
Résultat reporté sur 2023	868 639,23 €
Solde CA 2022	-230 067,02 €
Résultat reporté sur 2023	-230 067,02 €

↳ Compte Administratif 2022 : section de fonctionnement, solde excédentaire de 868 639,23 €.

↳ Compte Administratif 2022 : section d'investissement, solde déficitaire de 230 067,02 €.

Répartition des coûts du service par service (année 2022)

